Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Jeudi 12 Mars 2026 à17h.

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. - BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine -– GAYMARD Marie-José - LAUGIER Lucette

Absents excusés : M TROIN François ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves.
Mme LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : Mme GAYMARD Marie-José

Adoption du procès-verbal de la séance du 06/02/2026 :
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Affaires en cours et Questions diverses :

- **Garage de La Poste :** Mme GAYMARD fait part des remarques de certains habitants du village qui s'étonnent de voir le garage de La Poste, ouvert jour et nuit, malgré les températures négatives de l'hiver. M. CAMOIN rappelle que La Poste a demandé la mise en place d'une serrure sécurisée mais que celle-ci-n 'est jamais utilisée.

- **Plaques PNR Verdon** sur le patrimoine : Il est prévu par le PNR Verdon que ces plaques commenceront à être distribuées courant 2026.

- Prévoir des **jardinières** autour de la croix place Notre-Dame. Commander les fleurs pour le printemps.

- Prévoir une inspection des **chemins communaux** pour voir les travaux d'entretien, avec la nouvelle équipe municipale. Ce sera fait lors du tour de la commune par tous les conseillers.

- **Aménagement du stationnement à l'entrée de la zone de** l'écluse : Monsieur le Maire fait part de l'entretien avec La famille BAGARRE, qui n'est pas contre une mise à disposition, une location ou une vente des parcelles concernées)

- Futur émetteur de la carrière : Monsieur le Maire fait part de la proposition de loyer, mais doit rappeler l'entreprise ATC pour ajouter les opérateurs qui seront présents. Il est préférable d'attendre l'obtention des autorisations d'urbanisme avant de se positionner.

-**Agriculteurs/Eleveurs :** Demande de droit d'eau à l'ASL. Monsieur le Maire informe qu'il a appuyé la demande d'un agriculteur.
Mme LAUGIER précise :

- que ces captages sont réservés aux maraichers,
- que de nouvelles prises d'eau se feraient au détriment des personnes déjà autorisées.

La séance est levée à 18h

Le Maire
A. BARALE

MAIRIE DE COMPS (VAR)